



**NATIONS
UNIES**

EP

UNEP(DEPI)/MED WG.408/Inf.4



PNUE



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

7 mai 2015
Français
Original: Anglais

Douzième Réunion des Points Focaux pour les Aires Spécialement Protégées

Athènes, Grèce, 25-29 mai 2015

**Point 8 de l'ordre du jour : Application de l'Approche écosystémique
à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin
et côtier de la Méditerranée dans le cadre du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM)/Convention de
Barcelone (EcAp)**

8.2. Projet de Programme intégré de surveillance et d'évaluation

ACCOBAMS Survey Initiative - Fiche d'identification de projet

Pour des raisons environnementales et d'économie, ce document est imprimé en nombre limité et ne sera pas distribué pendant la réunion. Les délégués sont priés de se munir de leur copie et de ne pas demander de copies supplémentaires.

Note:

Les appellations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du CAR/ASP et du PNUE aucune prise de position quant au statut juridique des Etat, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

© 2015 Programme des Nations Unies pour l'Environnement / Plan d'Action pour la Méditerranéen (PNUE/PAM)
Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP)
Boulevard du Leader Yasser Arafat
B.P. 337 - 1080 Tunis Cedex - Tunisie
E-mail: car-asp@rac-spa.org

La version originale de ce document a été préparée pour le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP) par: le Secrétariat d'ACCOBAMS,.

Sommaire

Note d'introduction.....	2
Historique	3
I. Description sommaire du projet.....	5
I.1. Contexte et enjeux	5
I.2 Objectifs du projet	6
I.3 Contenu du projet.....	7
I.4. Montage institutionnel.....	10
I.5. Durée	12

Note d'introduction

L'Accord sur la Conservation des Cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS) travaille depuis plusieurs années sur la mise en place d'un programme exhaustif pour l'estimation de l'abondance des cétacés, leur distribution et leurs préférences en matière d'habitat en mer Méditerranée (« ACCOBAMS Survey Initiative »). Le projet s'inscrit dans le cadre des engagements pris par les Parties à l'Accord ACCOBAMS en vue de la conservation des cétacés et a pour but de répondre à l'objectif stratégique de l'ACCOBAMS d'améliorer les connaissances de l'état de conservation des cétacés en Mer Méditerranée et en Mer Noire.

Afin de faciliter la mise en œuvre de ce projet prévu pour 2016-2018, l'ACCOBAMS collabore avec le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (PNUE/PAM/CAR-ASP), le Centre de coopération pour la Méditerranée de l'UICN et l'Agence française des Aires Marines Protégées, dans le cadre d'un Comité de pilotage mis en place par un accord établi en 2011 entre ces quatre organisations. En particulier, dans le cadre de cet accord, un expert international, M. Hervé Lethier, a été recruté par le Secrétariat de l'ACCOBAMS grâce au soutien financier de l'Agence française des Aires Marines Protégées afin d'appuyer le processus d'élaboration des documents du projet et la recherche des financements nécessaires à sa mise en œuvre.

En raison de l'importante contribution que pourrait apporter l'« ACCOBAMS Survey Initiative » pour la mise en œuvre du processus EcAp du PNUE/PAM, en particulier par la mise en place de données de référence pour la surveillance des populations de cétacés en Méditerranée, le PNUE/PAM/CAR-ASP a invité le Secrétariat de l'ACCOBAMS à présenter des informations à ce sujet à la Douzième Réunion des Points Focaux pour les Aires Spécialement Protégées (Athènes, Grèce, 25-29 mai 2015).

La Fiche d'Identification de Projet présentée ci-après a été préparée par l'expert Hervé Lethier à partir des documents issus des travaux du Comité Scientifique de l'ACCOBAMS, des informations transmises par les pays dans le cadre d'un processus de consultation mis en place par le Secrétariat de l'ACCOBAMS et des échanges au sein du Comité de pilotage.

L'objectif de la présentation de ce document à la prochaine réunion des Points Focaux du PNUE/PAM/CAR-ASP est d'informer les Points Focaux pour les ASP sur le développement de ce projet et d'attirer leur attention sur l'importance de promouvoir cette initiative pour la mise en place d'une approche méthodologique harmonisée de monitoring des cétacés à l'échelle régionale de la Méditerranée, ce qui contribuera aux efforts du processus de l'Approche Écosystémique.

Historique

Le **Comité Scientifique** de l'ACCOBAMS a travaillé dès 2003 à l'élaboration d'un programme d'étude de l'abondance et de la distribution des cétacés en Mer Méditerranée/Mer Noire, dénommé « ACCOBAMS Survey Initiative ».

Un **groupe de travail** a été créé à cet effet au sein du Comité Scientifique de l'ACCOBAMS ; ce groupe s'est réuni lors d'un premier atelier scientifique en décembre 2004 (Espagne), puis en séminaire en septembre 2005 (Ecosse). En mai 2008, un atelier scientifique (Monaco) a examiné un document de projet qui a été présenté par la suite aux Parties contractantes à l'ACCOBAMS lors de leur Quatrième réunion en 2010 (Monaco, 9-12 novembre)¹.

Un atelier scientifique a été organisé en novembre 2011 (ISPRA, Rome), afin d'actualiser le document de projet, et plus particulièrement sa composante « dénombrement aérien ». Le document de projet actualisé a été validé formellement par le Comité scientifique en 2012, lors de sa huitième session (Monaco, 13-15 novembre)².

En novembre 2013, les Parties à l'ACCOBAMS ont adopté la Résolution 5.9³ et se sont engagés à promouvoir le projet aux niveaux national et international et à l'exécuter dans les plus brefs délais.

Un **Comité de pilotage** bénéficiant d'un appui externe, a été mis en place en 2014, en vue d'engager le processus de recherche de fonds pour la réalisation du projet ; placé sous la supervision du Secrétariat de l'ACCOBAMS, ce Comité a associé des représentants de l'Agence des aires marines protégées (France), du Centre de Coopération pour la Méditerranée de l'UICN et du Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (PNUE/PAM).

En outre, sur la base des dispositions de la Résolution 5.9, afin d'appuyer le développement du projet et d'assurer l'appropriation du projet par les pays, le Secrétariat de l'ACCOBAMS a établi un **groupe de contact** composé de représentants de pays (à la fois de Parties à l'ACCOBAMS et d'Etats de l'aire de répartition – voir Annexe 1) et du Task Manager « Survey » du Comité Scientifique de l'ACCOBAMS⁴.

Ce groupe de contact a reçu pour missions de fournir les informations nécessaires au développement du projet, et de suivre les étapes de la préparation des documents de projet et les actions de recherche de financement.

En conséquence, la présente fiche résulte des travaux du Comité Scientifique, des échanges au sein du Comité de pilotage et du groupe de contact, ainsi que d'une série de consultations menées courant 2014 auprès des Parties à l'Accord, d'Etats de l'aire de répartition⁵, de partenaires et de bailleurs potentiels extérieurs.

Elle s'inspire en particulier des avis et commentaires des Parties et des Etats de l'aire de répartition, recueillis par voie de questionnaires semi-ouverts adressés aux Contacts Nationaux, lesquels ont confirmé le grand intérêt porté au projet par l'ensemble des pays qui ont répondu à cette consultation (20 pays au 21 janvier 2015), et leur adhésion aux buts et objectifs ci-après.

¹ Document ACCOBAMS-MOP4/2010/Doc 25

² Rec. 8.1.

³ Résolution 5.9 - Estimation exhaustive des populations de cétacés et leur répartition dans la zone de l'ACCOBAMS (ACCOBAMS Survey Initiative).

⁴ *i.e.* le task manager sur l'estimation des populations de cétacés (Basin wide survey), M. Simone Panigada.

⁵ Article I, para. 3 de l'ACCOBAMS : « tout Etat qui exerce sa souveraineté et/ou sa juridiction sur une partie quelconque de l'aire de répartition d'une population de Cétacés couverte par cet Accord, ou un Etat dont les navires battant son pavillon exercent des activités dans la zone de l'Accord susceptibles d'affecter la conservation des Cétacés ».

FICHE D'IDENTIFICATION DE PROJET (FIP)

NOM DU PROJET	ACCOBAMS Survey Initiative
PAYS / REGION	Pays de l'aire de l'ACCOBAMS (Mer Méditerranée/Mer Noire)
INSTITUTION MEMBRE PORTEUSE DU PROJET	Secrétariat ACCOBAMS
DOMAINE D'APPLICATION	Biodiversité
MONTANT DU PROJET	<i>A préciser</i>
CONTRIBUTION DES ETATS	<i>A préciser</i>
CO-FINANCIERS	<i>A préciser (≤ 40% par bailleur)</i>
BENEFICIAIRE	ACCOBAMS
<u>BENEFICIAIRES FINAUX</u>	<ul style="list-style-type: none"> • les acteurs nationaux et locaux des pays concernés, impliqués dans les activités de maintien/restauration de l'état de conservation des cétacés et autres espèces marines (reptiles et oiseaux) • les acteurs socio-économiques dont les usages et les activités sont susceptibles d'effets positifs ou négatifs sur le maintien de l'état de conservation des cétacés et autres espèces marines (reptiles et oiseaux)
<u>PARTENAIRES TECHNIQUES</u>	<i>A préciser</i>
<u>DEMARRAGE DU PROJET</u>	2016
<u>DUREE DU PROJET</u>	42 mois (3 1/2 ans) - à confirmer
<u>AUTEUR DE LA FICHE :</u>	Secrétariat de l'ACCOBAMS

I. Description Sommaire du Projet

I.1. Contexte et enjeux

La région Méditerranée/Mer Noire est un haut lieu incontesté de la biodiversité mondiale ; la diversité et la richesse de sa grande faune marine en particulier, sont exceptionnelles.

Cette région qui ne couvre que 1% environ des surfaces marines de la planète, accueille régulièrement ou occasionnellement, plus d'une vingtaine d'espèces de cétacés dont la moitié environ sont considérées menacées et protégées par le droit international et le droit communautaire. C'est aussi une région très importante pour nombre d'espèces d'oiseaux et de reptiles également menacées.

Ces espèces trouvent dans ce complexe des habitats naturels et semi naturels essentiels au bon déroulement de leurs cycles biologiques.

Soumises à des pressions anthropiques importantes, elles font l'objet d'une attention permanente de la part des Etats parties à l'ACCOBAMS désireux de mieux coordonner à l'avenir leurs actions en leur faveur ; le but est d'atteindre et/ou de maintenir ces espèces et leurs habitats critiques et préférentiels dans un état de conservation favorable et ainsi de contribuer au bon état écologique du milieu marin⁶ et des littoraux, à l'échelle écologique cohérente de la macro-région Mer Méditerranée/Mer Noire⁷.

Cet enjeu passe par la création d'un « *cadre de base* »⁸ permettant de consolider les connaissances sur l'abondance et la distribution des espèces et de suivre régulièrement leurs tendances d'évolution ; il répond aussi à l'objectif de mettre en œuvre des politiques nationales et régionales fondées sur une bonne compréhension de l'état de l'environnement dans le cadre d'un développement socioéconomique compatible avec la préservation à long terme des espèces étudiées et répondant aux impératifs d'adaptation au changement climatique⁹.

La préservation de ce capital naturel et celle des biens et des services qui leur sont associés sont en effet loin d'être assurées ; à cela plusieurs raisons principales :

- **l'absence de vision régionale de la préservation de ces espèces** : les pays du Nord, comme ceux du Sud de la région, n'ont pas tous actuellement de programmes et/ou de projets d'inventaires et de monitoring des espèces visées dont certaines, de surcroît, sont migratrices et se déplacent dans la région, au cours de l'année. Quand ils existent, ces programmes sont au mieux nationaux ou ils couvrent une partie seulement des territoires marins et littoraux des pays ; une telle situation ne permet pas d'optimiser les efforts faits par ceux-ci pour répondre au mieux à leurs obligations internationales¹⁰ et/ou communautaires¹¹, ni de définir une stratégie macro-régionale adaptée à l'écologie des espèces, que nécessite l'objectif de bon état des milieux marins et littoraux.

⁶ Le bon état écologique du milieu marin passe par la conservation de la biodiversité, notamment par une distribution et une abondance des espèces adaptées aux conditions physiographiques, géographiques et climatiques existantes, de même du nombre et de la qualité de leurs habitats.

⁷ Cf. UNEP(DEPI)MED IG.21/9 et Décision IG.21/3 en particulier l'objectif opérationnel 1.3 et la Cible 2.

⁸ Au sens du 7ème programme d'action pour l'environnement de l'Union Européenne.

⁹ Cf. en particulier : ACCOBAMS, 2014 – Report of the ACCOBAMS expert workshop on the impact of climate change on cetaceans of the Mediterranean and Black Seas, Monaco, 11th June 2014.

¹⁰ Ex. : Convention sur la diversité biologique, Initiative "Approche Ecosystémique" du Plan d'Action pour la Méditerranée - processus EcAp » (2008).

¹¹ Y compris dans les politiques sectorielles telles que la pêche (cf. COM(2008) 187 final - Communication de la Commission au Conseil et au Parlement Européen [SEC(2008) 449] du 11 avril 2008 relative au rôle de la PCP dans la mise en œuvre d'une approche écosystémique de la gestion du milieu marin.

- **un défaut de capitalisation et d'optimisation des mesures actuelles de protection des espèces et de leurs habitats** ; en l'absence de programme transnational intégré et coordonné à l'échelle éco-régionale, il est actuellement difficile d'apprécier les effets des mesures de protection, y compris territoriales, prises en faveur de ces espèces et de leurs habitats, et de prioriser les mesures complémentaires que nécessiterait le maintien ou la restauration de leur bon état de conservation ;
- **le niveau insuffisant des connaissances** : il n'existe que peu de données sur l'abondance et la distribution des espèces visées et de leurs habitats critiques et préférentiels. En outre, les données disponibles sont recueillies sur la base de méthodes et protocoles différents selon les pays et ne peuvent pas toujours être agrégées ; elles ne constituent pas non plus des séries suffisantes pour pouvoir apprécier l'état de conservation de ces espèces, en l'absence de cadre de base approprié ;
- **une méconnaissance des effets des usages et activités socioéconomiques** : les usages et activités liés à la mer et au littoral font peser sur les espèces et leurs habitats marins et littoraux des menaces et ont des effets dont la nature et l'importance sur la préservation de ce capital naturel sont en partie méconnues. Il en est ainsi des dérangements liés par exemple aux activités touristiques, à la pêche, au transport ou à la navigation, pour n'en citer que quelques-uns. La définition d'une croissance « *smart* » que requiert la préservation des espèces et de leurs habitats les plus critiques et préférentiels (axes de migration et de déplacements, zones de concentration, d'hivernage, de nourrissage, de reproduction,...) exige la constitution d'un socle de données fiables, robustes et détaillées qui permettent de mieux apprécier les effets de ces pressions anthropiques sur les espèces étudiées et de rétroagir afin de les minimiser.

I.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans le cadre des engagements pris par les Parties à l'Accord ACCOBAMS¹² en vue de la conservation des cétacés (objectif général B de la Stratégie de l'ACCOBAMS) et a pour but de répondre à l'objectif stratégique (B.1.1) de l'ACCOBAMS d'améliorer les connaissances de l'état de conservation des cétacés :

- en Mer Méditerranée (Actions B.1.1.1 et B.1.1.2) ;
- en Mer Noire (Action B.1.1.3).

Il constitue un projet pilote à cette échelle macro régionale et a pour objectif général de faire en sorte que les acteurs publics et privés de l'écorégion Méditerranée/Mer Noire « *disposent d'un système cohérent de veille des espèces étudiées de l'écorégion Méditerranée/Mer Noire¹³, fondé sur des données objectives, robustes et comparables, en vue d'améliorer l'état de conservation de ces espèces et de leurs habitats par une gestion appropriée au service du bon état des milieux marins et littoraux de la zone d'étude* »¹⁴.

Il a pour objectifs spécifiques de contribuer principalement à :

- approfondir la connaissance de l'abondance et de la distribution des espèces étudiées à l'échelle de la macro-région Mer Méditerranée/Mer Noire, à partir de données incontestables¹⁵ ;
- renforcer la coopération internationale et les synergies entre les pays de la macro-région, en vue d'une optimisation et d'une plus grande efficacité de leurs efforts vers une approche transnationale de la préservation des espèces étudiées ;
- aider à caractériser le bon état écologique de la zone d'étude ;

¹² Notamment Résolution 5.1 « Stratégie de l'ACCOBAMS (2014-2025) », 2013.

¹³ UNEP(DEPI)/MED Décision IG.21/3 sur l'approche écosystémique (objectifs opérationnels 1.2 et 1.3) et § 2

¹⁴ Annexe III (tableau 1 - caractéristiques biologiques) à la DCSMM.

¹⁵ Annexe I - § 1 à la DCSMM.

- maintenir et/ou restaurer ce bon état ainsi que les habitats critiques et préférentiels des espèces étudiées, marins et littoraux ;
- participer au progrès de la recherche/développement dans ce domaine ;
- guider sur les mesures nécessaires d'adaptation au changement climatique.

Le projet répondra en outre aux priorités des Plans d'action pour la conservation des **cétacés**, des **tortues marines** et des **oiseaux** en Mer Méditerranée, adoptés par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone, respectivement en 1991¹⁶, 1999¹⁷ et 2003¹⁸, ainsi qu'aux recommandations pertinentes de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) sur la réduction des captures accidentelles de cétacés, d'oiseaux marins et de tortues dans la zone de compétence de la CGPM¹⁹.

Il contribuera aux efforts des Etats de la macro région Mer Méditerranée/Mer Noire pour tenir leurs engagements internationaux en matière de diversité biologique²⁰, notamment les objectifs d'Aïchi²¹, et ceux liés à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe²².

Les Parties à la Convention sur la protection des ressources naturelles et de l'environnement de la Mer Noire y trouveront des réponses concrètes et opérationnelles à leurs décisions en matière de conservation de la diversité biologique en Mer Noire²³.

Le projet constituera enfin un apport essentiel des pays membres de l'Union européenne en matière de protection des espèces de faune sauvage d'intérêt communautaire, et de leurs habitats et types d'habitats naturels et semi-naturels²⁴, et du point de vue du maintien ou de la restauration du bon état des milieux marins et littoraux²⁵.

I.3 Contenu du projet

En réponse aux objectifs qui précèdent, le projet comprend **trois (3) composantes** dont les actions se dérouleront sur la période 2016-2019.

COMPOSANTE 1 – MIEUX CONNAITRE ET SUIVRE L'ETAT DE CONSERVATION DES CETACES DE LA MACRO-REGION MEDITERRANEE/MER NOIRE ET LEURS TENDANCES D'EVOLUTION

Résultats attendus :

- un **examen détaillé** (1) des travaux, méthodes et données disponibles d'inventaire et de monitoring des espèces étudiées dans la macro-région, (2) une appréciation de leurs compatibilité et complémentarités, et (3) une caractérisation des manques actuels ;

¹⁶ UNEP/MAP/RAC SPA, non date – Plan d'action pour la conservation des cétacés en Mer Méditerranée, 8 p. (§ 10 en particulier, 6° alinéa) et Programme d'action stratégique pour la conservation de la diversité biologique en Méditerranée (cf. les 7 axes définis à cette fin - SAP BIO, 14 novembre 2003).

¹⁷ UNEP/MAP/RAC SPA, 1989 – Plan d'Action pour la conservation des tortues marines de Méditerranée (rev. 1999).

¹⁸ UNEP/MAP/RAC SPA, 2003 – Plan d'Action pour la conservation des espèces d'oiseaux inscrites en Annexe II du Protocole ASP/DB.

¹⁹ Recommandations GFCM/36/2012/2, GFCM/35/2011/2, GFCM/35/2011/3.

²⁰ Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020.

²¹ En contribuant à atteindre en particulier les Cibles 1, 3, 5, 13 à, 15, 17 et 19.

²² Notamment Annexe II à la Convention.

²³ Cf. également l'objectif « *EcoQO 2: Conservation of Black Sea Biodiversity and Habitats* » du **Plan stratégique d'action adopté par les Parties** (Sofia, 2009).

²⁴ Directive 92/43/CEE du Conseil, du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (Annexe II en particulier).

²⁵ Directive 2008/56/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 2008 établissant un cadre d'action communautaire dans le domaine de la politique pour le milieu marin (cf. à ce sujet les cinq éléments révisables du plan d'action pour le milieu marin adopté par les pays membres et le descripteur qualitatif I - diversité biologique - du bon état écologique du milieu marin.

- une **méthode opérationnelle standardisée** d'inventaire et de monitoring des espèces étudiées, à l'échelle de la macro-région ;
- un **état de référence** qui permette de suivre régulièrement les tendances d'évolution de ces espèces et réponde à une logique de surveillance permanente selon une approche écosystémique²⁶ ; cet état de référence et les tendances observées serviront en outre à l'évaluation régulière de l'état de conservation de la biodiversité dans la macrorégion et à la mise à jour des listes rouges, y compris UICN, des espèces et écosystèmes menacés et de la Liste verte des aires protégées ;
- un **système de gestion de l'information** sur les espèces étudiées dans la macro-région, unique, cohérent, innovant et intégré, répondant aux standards internationaux²⁷ et reproductible à d'autres contextes éco-régionaux ;
- une **identification préliminaire** et une **représentation** des principaux habitats et types d'habitats préférentiels et critiques des espèces étudiées.

Principales activités :

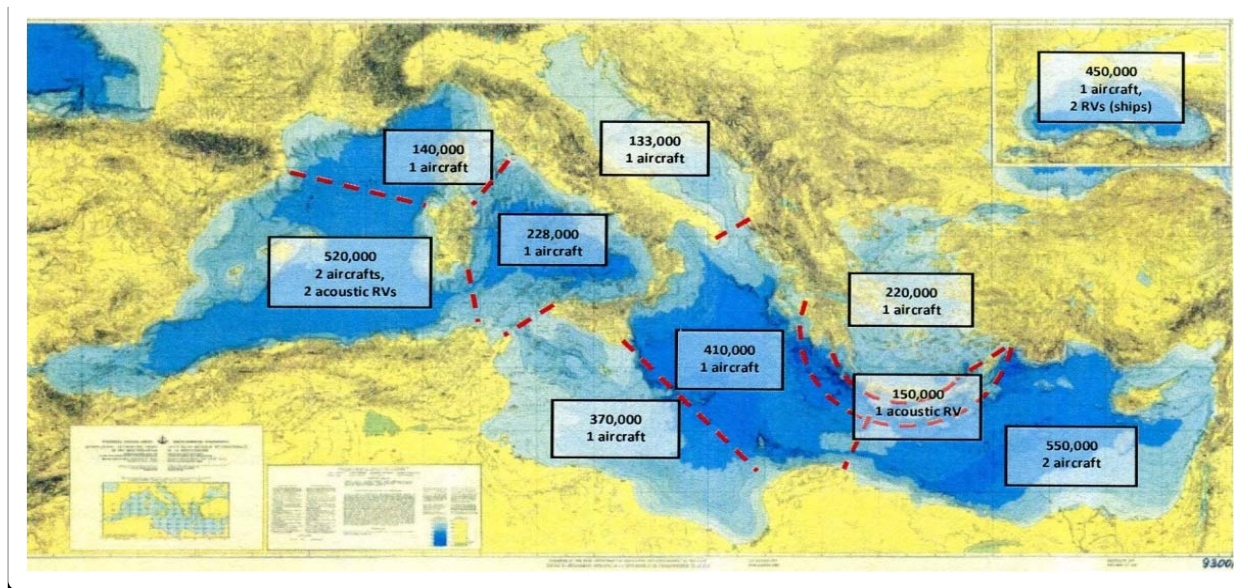
- **activité 1** : examen détaillé des opérations d'inventaires et de monitoring réalisées à ce jour et programmées au cours de la durée d'application du projet ; analyse comparée des méthodes et protocoles employés, recommandations en vue d'améliorer la coordination régionale²⁸ (premier semestre 2016) ;
- **activité 2** : analyse des manques par sous région géographique, évaluation des coûts des opérations, montage institutionnel, recherche de financements additionnels (premier semestre 2016) ;
- **activité 3** : finalisation de la méthode opérationnelle d'inventaire standardisée, ajustement des protocoles par secteur d'inventaire, préparation administrative et logistique des opérations de terrain, pré-étude de vérification (premier et second semestres 2016) ;
- **activité 4** : étude de préfiguration d'un système de gestion de l'information recueillie à l'occasion de la campagne d'inventaire et à moyen et long termes (second semestre 2016) ;
- **activité 5** : réalisation d'une campagne d'inventaires coordonnés par secteur géographique (10 secteurs – cf. Carte 1), par application de la méthode standardisée, en vue d'établir un état de référence à l'échelle de la macro-région (premier semestre 2017)²⁹ ;

²⁶ Cf. Programme de surveillance permanente intégrée en cours de développement dans le cadre du processus de mise en œuvre de l'approche écosystémique (les cétacés sont retenus comme indicateurs de l'objectif écologique 1 relatif à la biodiversité - Décision IG.21/3 adoptée par la COP18 de la Convention de Barcelone).

²⁷ Cf. notamment COM 2010/477EU du 1er septembre 2010, SC7_Doc 29.annex9 (*Criteria and methodological standards to ACCOBAMS on good environmental status of marine waters*) et travaux en cours du groupe conjoint ACCOBAMS/ASCOBAMS sur la DCSMM.

²⁸ Cet examen doit permettre d'optimiser les efforts déjà faits par les Etats parties en vue d'améliorer les connaissances de l'état de conservation des espèces étudiées et de répondre à leurs engagements internationaux et communautaires en ce qui concerne les membres de l'Union européenne ; il doit conduire à une minimisation des coûts de la campagne d'inventaire et du monitoring permanent des espèces étudiées. Enfin, il doit aussi permettre de conforter le partenariat euro-méditerranéen en matière environnemental. A cet égard, la labellisation du projet au titre de ce partenariat sera recherchée.

²⁹ Opération conjuguant les méthodes d'observation visuelle par bateau et survol aérien et d'étude acoustique.



Carte 1 – Secteurs d’inventaire et de monitoring et moyens estimés nécessaires (Source, ASI 2011).

COMPOSANTE 2 – OPTIMISER LES EFFORTS DE GESTION ET DE PRESERVATION DES ESPECES ETUDIÉES ET DE LEURS HABITATS MARINS ET LITTORAUX

Résultats attendus :

- une **meilleure connaissance** des effets des principales pressions anthropiques sur l’état de conservation des espèces étudiées et leurs tendances d’évolution et des réponses apportées par l’environnement en général, les écosystèmes auxquels participent ces espèces et leurs habitats en particulier ;
- une **appréciation de l’efficacité des mesures de protection** et autres réponses, notamment territoriales, prises en faveur de ces espèces et de leurs habitats ;
- des **recommandations techniques** en vue d’améliorer (1) la préservation des espèces étudiées et de leurs habitats critiques et préférentiels, (2) la gestion des aires protégées nationales et transnationales dédiées à la préservation de ces espèces et (3) des recommandations en vue de conforter les mesures de protection des espèces étudiées et de leurs habitats, notamment par l’extension du réseau des aires marines et littorales protégées de la macro région, également du point de vue de l’amélioration des dispositifs règlementaires nationaux, communautaires et internationaux.

Principales activités :

- **activité 6** : analyse des résultats de la campagne d’inventaire (abondance et distribution des espèces), et mise en relation avec les principales pressions anthropiques et les mesures de protection notamment territoriales (second semestre 2017 et premier semestre 2018) ;
- **activité 7** : identification, caractérisation et localisation des habitats critiques et préférentiels en vue de leur protection (second semestre 2018) ;
- **activité 8** : établissement de recommandations concrètes en vue d’optimiser les mesures existantes de protection des espèces étudiées et priorisation des actions à mener à toutes échelles, nationale, sous-régionale et macro-régionale (premier semestre 2019).

COMPOSANTE 3 – CONFORTER LES CAPACITES LOCALES DEDIEES A LA PRESERVATION DES CETACES EN VUE DU BON ETAT DES MILIEUX MARINS ET LITTORAUX

Résultats attendus :

- un **renforcement du réseau** d'experts, spécialistes et autres acteurs locaux en faveur de la préservation des espèces étudiées ;
- le **développement des capacités humaines et techniques** des pays participant au projet, en matière d'inventaire et de monitoring régulier des espèces étudiées et de gestion de leurs habitats critiques et/ou préférentiels ;
- la **faisabilité d'un mécanisme pérenne de financement** du monitoring régulier des espèces étudiées, en relation avec les obligations internationales des pays participants au projet ;
- une **sensibilisation accrue** des acteurs locaux au maintien du bon état des milieux marins et littoraux ;
- une **évaluation des résultats** obtenus à l'issue du projet établissant des recommandations concrètes en vue de sécuriser et d'optimiser le système de monitoring mis en place.

Principales activités :

- **activité 9** : séminaires de formation des acteurs locaux (chefs d'équipe, opérateurs de terrain, observateurs divers, ...), par sous-région ou groupe de sous-régions, à l'utilisation de la méthode d'inventaire standardisée et à la gestion de l'information (second semestre 2016) ;
- **activité 10** : étude de préfiguration d'un mécanisme pérenne de financement des opérations de monitoring des espèces étudiées, par optimisation des moyens existants (second semestre 2018) ;
- **activité 11** : évaluation externe des résultats obtenus et recommandations en vue de sécuriser le dispositif de veille environnementale mis en place (premier semestre 2019) ;
- **activité 12** : coordination générale du projet incluant les frais de fonctionnement de la gouvernance institutionnelle du projet, les activités de communication/sensibilisation et l'organisation d'un séminaire de clôture (2016 à 2019).

I.4. Montage institutionnel

Le projet sera développé par sous-région ou groupe de sous régions³⁰, en fonction des pays participants et selon les fonds disponibles.

Il sera coordonné à trois niveaux :

- **macro-régional** : le **Secrétariat d'ACCOBAMS** assurera la direction administrative et financière du projet, aux côtés des autres instances et organisations partenaires qui veilleront à sa bonne exécution scientifique et technique notamment :
 - le **Comité de pilotage du projet**, réunissant outre le Secrétariat d'ACCOBAMS, l'Agence française des aires marines protégées, le Centre de coopération pour la Méditerranée de l'UICN et le Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées ;

³⁰ 4 sous régions méditerranéennes (Méditerranée ouest, mer Adriatique, mers centrales et ioniennes, mer Egée-Levantine) et la Mer Noire.

- **le Groupe de contact du projet**, réunissant les personnes contacts nationales (Annexe 1), cette instance assurera la bonne exécution opérationnelle du projet et facilitera les contacts avec l'ensemble des acteurs intervenant au cours du cycle du projet ;
- **le Comité scientifique d'ACCOBAMS**, pour les aspects relevant de son champ de compétences.

Chacune de ces instances participera à toutes les composantes du projet.

- **sous-régional** : la coordination sous-régionale du projet sera assurée par les institutions désignées pour assurer le rôle **d'unités de coordination** en vue de la mise en œuvre du Plan d'action de l'Accord³¹ ; ces unités veilleront en particulier à la cohérence des activités notamment d'inventaire et de formation, à l'échelle de chaque sous région et secteur ou groupe de secteurs géographique d'inventaire ; elles travailleront avec les contacts nationaux désignés par chaque pays participant au projet.
- **national** : l'implication des acteurs nationaux sera une clef de réussite du projet ; ainsi, un **contact national** a été désigné par chaque pays participant au projet (Annexe 1) ; ce contact aura pour rôle de contribuer à la préparation et à la bonne exécution du projet au niveau du pays ; il sera le correspondant de l'Unité de coordination sous-régionale et du Secrétariat, au cours du cycle du projet, notamment au niveau du groupe de contact.

³¹ Conservation Plan of the Agreement (Annex 2), Article III 7 c.

I.5. Durée

Le projet aura une durée de **quatre (4) ans**, conformément au **Tableau 1**.

	2016		2017		2018		2019
	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre	1 ^{er} semestre
ACTIVITES							
A1							
A2							
A3							
A4							
A5							
A6							
A7							
A8							
A9							
A10							
A11							
A12							

Tableau 1 – Chronogramme indicatif des activités

I. Justification du Projet

Les instances d'ACCOBAMS ont relevé à de très nombreuses reprises dans le passé un ensemble d'éléments convergents qui justifient pleinement le développement du présent projet, au regard des buts de l'Accord et, d'une façon générale, des engagements internationaux des pays de l'aire d'ACCOBAMS et de leurs obligations :

- **Un défaut chronique de données**³² sur l'abondance et la distribution des espèces étudiées ; ces données sont indispensables à la conservation de ce capital naturel exceptionnel, à tous niveaux, global, régional et local et, en général, au suivi du bon état des milieux marins et littoraux ;
- **Un manque de cohésion, une coordination et une synchronisation insuffisantes** des opérations de suivi de ces espèces ;
- **Un défaut d'appréciation** de l'efficacité des mesures prises pour leur préservation et de leur adéquation ;
- **Des pressions fortes** pesant sur ce capital naturel, la plupart du temps d'origine anthropique et liées à des activités socio-économiques clairement identifiées, au rang desquelles la pêche, le tourisme, les transports et la navigation ;
- **Le besoin d'une démarche de monitoring permanent**, coordonnée au niveau éco régional et conçue de façon participative avec l'ensemble des acteurs, dans un cadre souple et évolutif permettant les ajustements nécessaires au fil du temps ;
- **Une faiblesse des capacités** dans plusieurs pays de la zone d'application du projet, à la fois humaines, techniques et financières, ne permettant pas aux pays concernés de réduire ces menaces et d'assurer une utilisation raisonnable des biens et services environnementaux, nécessaires au maintien des processus naturels et à la conservation des espèces étudiées et de leurs habitats critiques et préférentiels.

Ces éléments militent dès lors en faveur d'un appui des bailleurs à l'exécution d'un projet :

- Développé dans une région d'importance biologique majeure au niveau mondial ;
- Contribuant à réduire les manques et insuffisances actuels, liés au défaut de capacités de certains pays et à leur manque de cohésion ;
- Impliquant les acteurs locaux directement concernés, à tous niveaux, pouvoirs publics, chercheurs, spécialistes, étudiants, principaux acteurs socio-économiques ;
- Exécuté à une échelle écosystémique correspondant à la distribution des espèces étudiées et de leurs habitats et à leur variabilité ;
- Sur la base d'une approche standardisée, innovante à cette échelle, et reproductible à d'autres contextes régionaux, permettant d'optimiser les efforts des pays et de minimiser les coûts de monitoring ;
- Répondant aux objectifs de maintien/restauration du bon état des milieux marins et littoraux et à la préservation de la diversité biologique, marine et littorale, en général ;
- Aboutissant à la création d'un système pérenne et sécurisé de monitoring conforme aux standards internationaux³³.

³² Ex. : objectives, systématiques, actuelles et détaillées, longues séries.

ANNEXE – 1-

Liste et Coordonnées des Membres du Groupe de Contact (d'après les réponses au questionnaire)

Pays	Représentant	Coordonnées
Albanie	Ms. Silvamina ALSHABANI	Expert Directory of Biodiversity and Protected Areas Ministry of Environment, Forestry and Water Administration Rruga e Duresit, No 27 Tirana Albania Email: Silvamina.Alshabani@moe.gov.al
Algérie	Mme Souad LAMOUTI	Attachée de recherche CNRDPA Centre National de Recherche et de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture 11 Bd Colonel Amirouche 42 415 Bou-Ismaïl Algérie Tel : +(213)72 36 57 57 Email : souad.lamouti@gmail.com
Bulgarie	Dr. Konstantin MIHAYLOV	Head of Ichthyology Department Institute of Fish Resources 4 Primorski boul., 9000 Varna Tel./Fax: +359 52 632 066 Mobile: +359 89 90 63 351 Email: kmikhailov@abv.bg
Chypre	Mr. Savvas MICHAELIDES	Officer Department of Fisheries and Marine Research 101 Vithleem Street 1416 Nicosia Tel: +357 22807868 ; Fax: +357 22775955 Email : smichaelides@dfmr.moa.gov.cy
Croatie	Ms. Ana MARIČEVIĆ	Senior expert advisor State Institute for Nature Protection Trg Mažuranica 5, 10000 Zagreb Email: ana.maricevic@dzzp.hr
	Mr. Draško HOLCER	President Blue World Institute of Marine Research and Conservation (BWI) Kaštel 24, 51551 Veli Lošinj Tel: +385 51 604 666; Fax:+385 51 604 668 Email: Drasko.Holcer@blue-world.org
Egypte	Dr. Mostafa M. FOUDA	Minister advisor for Biodiversity Nature Conservation Sector Ministry of State for Environmental Affairs

³³ Ex. : Convention d'Aarhus et Directive INSPIRE (2007/2/CE) ; également projets MISIS et IRIS-SES de l'Union européenne.

		30 Misr Helwan El-Zyrea Rd. P.O. Box 11728, Al Maadi, Cairo Tel: +202 2527 1391; Fax: +202 2528 0931 Mobile: 00201 2 22 283 890 Email : foudamos@link.net
Espagne	Ms. Maria MORENO	Section of Marine Species and Habitats Ministry of Agriculture, Food and Environment General Directorate for Sustainability of the Coast and the Sea Division of the Protection of the Sea Pl. San Juan de la Cruz, s/n 28 071 Madrid (Spain) Tel: +34 915 975 485; Fax: +34 915 976 902 Email : mmpintos@magrama.es
France	Mr. Vincent RIDOUX	Observatoire PELAGIS, UMS 3462 Université de La Rochelle-CNRS 5 allées de l'océan 17000 La Rochelle Tel : +33 5.46.44.99.10 ; Fax : +33 5.46.44.99.45 Email: crmm@univ-lr.fr ; vincent.ridoux@univ-lr.fr
Géorgie	Ms. Irine LOMASHVILI	Chief specialist Biodiversity Protection Service Ministry of Environment and Natural Resources Protection FP of Georgia for ACCOBAMS 6, Gulua street, Tbilisi, 0114 Tel: (+995 32) 2 72 72 31 Mob: (+995) 5 99 46 07 50; (+995) 5 95 11 97 87 Email: irinaloma@yahoo.com
Gibraltar	Mr. Stephen WARR	Senior Environment Officer For Chief Executive Officer Department of the Environment H.M. Government of Gibraltar Duke of Kent House Line Wall Road Gibraltar Tel: 00350 20072178; Fax: 00350 20059833 E-mail: stephen.warr@gibraltar.gov.gi
Grèce	Ms. Eleni TRYFON	Ministry of Environment, Energy and Climate Change Nature Management Section FP of Greece for ACCOBAMS 36 Trikalon str, GR 115 26, Athens Tel +30 210 6918202; Fax: +30 210 6918487 Email: e.tryfon@prv.ypeka.gr
Italie	Mr. Giancarlo LAURIANO	Researcher Italian National Institute for Environmental Protection and Research ISPRA Via V. Brancati 60 00 144 Rome, Italy Email: giancarlo.lauriano@isprambiente.it

Liban	Mr. Milad FAKRI	Researcher National Center for Marine Sciences Batroun - North Lebanon P.O.Box 534, Batroun, Lebanon T: +961.6.741580/1/2/3/ F: +961.6.741584 Email: milosman@hotmail.com
Monaco	Mr. Jérémie CARLES	Chef de Section Direction de l'Environnement Département de l'Equipement, Environnement et Urbanisme 3, Avenue de Fontvieille 98000 Monaco Tel: +377 9898 8179 ; Fax: +377 9205 2891 Email: jcarles@gouv.mc
Portugal	Ms. Marina SEQUEIRA	Instituto da Conservação da Natureza e das Florestas, I.P. Divisão de Gestão de Espécies da Fauna e da Flora Av. da República, 16-16B 1050-191 Lisboa Tel: (+ 351) 21 350 79 00 Fax: (+351) 21 350 79 84 Email: marina.sequeira@icnf.pt
Roumanie	Mr. George TIGANOV	National Institute for Marine Research and Development (NIMRD)"Grigore Antipa" Ph.eng. Simion NICOLAEV - DIRECTOR Bvd. Mamaia 300, RO- 900581 CONSTANTA 3 Tel: (40) 0241 543288, (40) 0241 540870 Fax:(40) 0241 831274 Email: gtiganov@alpha.rmri.ro
	Mr. Marian PAIU	NGO Mare Nostrum Project manager Tel: +40241 612 422 Fax: +40241 612 422 Email: marian_paiu@marenostrum.ro
Slovénie	Mr. Tilen GENOV	University of Primorska Tel: +38641981990 Email: tilen.genov@gmail.com
Tunisie	Mrs. Hédia ATTIA EL HILI	INSTM 28, rue du 2 mars 1934 2025 Salammbô Tel: +216 71 730 420 ; Fax: +216 71 732 622 Email: hedia.attia@instm.rnrt.tn
	M. Mohamed Nejmeddine BRADAI	Directeur de Recherche/Biodiversité des Vertébrés marins Directeur du laboratoire Biodiversité et Biotechnologie Marines Institut National des Sciences et Technologies de la Mer (INSTM)

		Centre de Sfax, BP 1035 Sfax 3018 Tel: +216 74 497 117 ; Fax: +216 74 497 989 Email: mednejmeddine.bradai@instm.rnrt.tn
Turquie	Dr. İrfan UYSAL	Ministry of Forestry and Water Affairs General Directorate of Nature Conservation & National Parks Marine Protected Areas Division Ankara Tel: +90 312 207 59 03; Fax: +90 312 207 59 59 Email: i.uysal@ormansu.gov.tr
Ukraine	Dr. Volodymyr DOMASHLINETS	Head of Fauna Protection Division Department of Natural Resources Protection Ministry of Ecology and Natural Resources of Ukraine 35, Mytropolyta Vasylya Lypkivskogo str., Kyiv, 03035 UKRAINE Tel.: +380 44 206 31 27 Fax: +380 44 206 31 34 / 27 Email: vdomashlinets@yahoo.com , domashlinets@menr.gov.ua
	Mr Nikolay M. MARKANOV	Vice-Chairman of the NGO «Charity & Protection of the Odessa Region Environment», «Environmental Centre for Sustainable Development of Ukraine» 1 Leningradskaya St., apt. 5, Odessa, Ukraine Tel/Fax: (0482) 33-14-42 Tel. +38 0660641202, +38 0941202, Email: 309333@mail.ru